Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 029-212902308-20260715-CCAS_2026_16-DE

Querrien

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION du C.C.A.S.

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, le quinze juillet, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) dûment convoqué, s'est réuni à 14h00 en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Stéphane CADO, Président.

Convocation du : 06 juillet 2026

Membres présents : Stéphane CADO, Marie-Noëlle ROBIN, Marianne MILER, Christelle FERREIRA, Patricia BOEDEC, Jean-Bruno GARNIER, Marie-Claire HELOU, Marie-Christine LAFITTE, Marie-Odile MOYSAN et Cécile KERUZEC.

Membres excusés : Gwen CADO qui donne pouvoir à Stéphane CADO (arrivée à 14h30), qui redonne pouvoir à Stéphane CADO (à son départ à 15h05).

Membres absents : Néant.

Madame Marianne MILER a été désigné secrétaire de séance.

---

n° 16./ juillet 2026

Repas du CCAS – Fixation du prix, du menu et de l'organisation

Le repas du CCAS aura lieu le **mardi 27 octobre 2026, à 12h00**, dans la Salle Multifonctions.

Selon la délibération du 02 octobre 2020, l'accès au repas est fixé aux personnes âgées de 72 ans et plus. Sont donc concernées les personnes nées en 1954 et antérieurement.
Pour rappel, le repas est réservé aux personnes ayant leur résidence principale sur Querrien et les personnes de 80 ans ou plus n'ayant pu venir au repas recevront un colis à Noël.

Pour information, 52 personnes (dont 9 membres du CCAS) ont assisté au repas en 2022, le repas de 2023 a été annulée pour raison climatique, 61 (dont 8 membres du CCAS) en 2024 et 71 (dont 10 membres du CCAS) en 2025 .

1. **Menus et choix du traiteur :**

Les Saveurs Paysannes, traiteur sur Querrien, a fourni un devis afin de proposer 3 menus au prix de **26,00 €, 24,50 € et 28.00 € par personne**, hors service, celui-ci sera fait par les membres du CCAS, contre 26.00 € en 2025.

Le menu retenu est le suivant :

- Kir cassis pétillant
- 3 réductions salées (chaud)
- Cassolette retour du pécheur
- Échine de porc de 7h (cuisson longue, confit)
- Flan aux deux pommes
- Gratin de légumes
- Sablé breton, poire chocolat
- Pain, beurre
- Boissons (eau, jus de fruits, vins, café)

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 029-212902308-20260715-CCAS_2026_16-DE

Pour élément de comparaison, l'an passé, la **cantine de Scaër** nous avait proposé un devis pour l'élaboration du repas, comprenant plusieurs menus au prix de **20,00 € par personne**, hors boissons, (pain), nous attendons toujours le devis pour cette année.

Les membres du conseil d'administration trouvaient la proposition 2025 intéressante mais préférait retenir le devis des SAVEURS PAYSANNES, au vu du court délai et de l'absence d'information de mise en concurrence.

2. Un **cadeau** sera offert aux 2 **doyens** : panier garni pour chacun, constitués par L'Epicerie de Kerien, comme suit : Mousseux, confiture, gâteaux secs et chocolats.

3. L'**animation** sera assurée par le CCAS (gratuitement).

4. **Inscriptions au repas** du vendredi 03 au vendredi 10/10/2025 :

Des permanences seront effectuées par les membres du CCAS pour les inscriptions, en salle jaune du Foyer Rémi Derrien, lundi 12 octobre, de 10h à 12h (Marie-Claire), mercredi 14 octobre, de 10h à 12h (Marie-Odile) et vendredi 16 octobre, de 10h à 12 h (Marie-Christine).

Seront présent au repas : Stéphane CADO, Marie-Noëlle ROBIN, Marie-Odile MOYSAN et Jean-Bruno GARNIER et Marie-Christine LAFITTE.
A confirmer : Gwen CADO, Marianne MILER, Patricia BOEDEC, Marie-Claire HELOU, Cécile KERUZEC.

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité (11 voix),

- **DÉCIDE** de retenir le devis des SAVEURS PAYSANNES,
- **VALIDE** le prix du repas à 24.50 €,
- **VALIDE** le menu ci-dessus,
- **VALIDE** la composition des cadeaux aux doyens,
- **VALIDE** l'animation par le CCAS,
- **AUTORISE** M. le Président à signer les devis correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

En Mairie, le 15 juillet 2026
Le Président,

